

# CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE ET HANDI-VALIDE JEUNE



MAI 2022

## 1. CALENDRIER

- Mardi 31 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

## 2. ÉPREUVES

<b>HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Open</b>		<b>JEUNE – distance de course : 1 000 m</b>	
1	J14M2x HV <sup>Δ</sup> 1 rameuse et 1 rameur en couple – handi-valide dont 1 rameur PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, et 1 rameur valide	4	J13F1x 1 rameuse en couple
		5	J13H1x 1 rameur en couple
		6	J14F1x 1 rameuse en couple
		7	J14H1x 1 rameur en couple
		8	J14F2x 2 rameuses en couple
		9	J14H2x 2 rameurs en couple
<b>JEUNE – distance de course : 500 m</b>			
2	J12F1x 1 rameuse en couple		
3	J12H1x 1 rameur en couple		

<sup>Δ</sup> Épreuves Open, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

### Équipages de l'épreuve J14 mixte handi-valide

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide. Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicapés.

### Engagements aux championnats de ligue jeune

Les clubs font leurs engagements aux championnats de ligue jeune sur l'Intranet fédéral.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.
- Pour les rameurs étrangers, les clubs devront envoyer les certificats de scolarité à la FFA en même temps que la confirmation des engagements.

### Classification

Les modalités de classification seront communiquées ultérieurement.

## 4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

# CLASSEMENT JEUNE DES CLUBS



Points de participation aux championnats de ligue	
de 1 à 8 partants	4 points par rameur
de 9 à 12 partants	32 points + 2 points par rameur à partir du 9 <sup>e</sup>
plus de 12 partants	40 points + 1 point par rameur à partir du 13 <sup>e</sup>

Nombre de partants	Points obtenus
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20
6	24
7	28
8	32
9	34
10	36
11	38
12	40
13	41
14	42
15	43
16	44
17	45
18	46
19	47
20	48
21	49
22	50
23	51
24	52
25	53
26	54
27	55
28	56
29	57
30	58
31	59
32	60
33	61
34	62
35	63
36	64
37	65
38	66
39	67
40	68
etc.	etc.

Points de performance aux championnats interrégionaux	
Rang	1x et 2x
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	64
11	60
12	56
13	53
14	50
15	47
16	44
17	41
18	38
19	35
20	32
21	29
22	26
23	23
24	20
25	15
26	15
27	15
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Points de performance au championnat national							
Rang	2x	4x+	8x+	Rang	2x	4x+	8x+
1	50	200	300	51	1	100	139
2	46	198	297	52	1	98	135
3	42	196	294	53	1	96	131
4	38	194	291	54	1	94	127
5	34	192	288	55	1	92	123
6	30	190	285	56	1	90	119
7	26	188	282	57	1	88	115
8	22	186	279	58	1	86	111
9	18	184	276	59	1	84	107
10	14	182	273	60	1	82	103
11	10	180	270	61	1	80	99
12	6	178	267	62	1	78	95
13	4	176	264	63	1	76	91
14	4	174	261	64	1	74	87
15	4	172	258	65	1	72	83
16	4	170	255	66	1	70	79
17	4	168	252	67	1	68	75
18	4	166	249	68	1	66	71
19	2	164	246	69	1	64	67
20	2	162	243	70	1	62	63
21	2	160	240	71	1	60	59
22	2	158	237	72	1	58	55
23	2	156	234	73	1	56	51
24	2	154	231	74	1	54	47
25	2	152	228	75	1	52	43
26	2	150	225	76	1	50	39
27	2	148	222	77	1	48	35
28	2	146	219	78	1	46	31
29	2	144	216	79	1	44	27
30	2	142	213	80	1	42	23
31	2	140	210	81	1	40	19
32	2	138	207	82	1	38	15
33	2	136	204	83	1	36	11
34	2	134	201	84	1	34	7
35	2	132	198	85	1	32	3
36	2	130	195	86	1	30	3
37	1	128	192	87	1	28	3
38	1	126	189	88	1	26	3
39	1	124	186	89	1	24	3
40	1	122	183	90	1	22	3
41	1	120	179	91	1	20	3
42	1	118	175	92	1	18	3
43	1	116	171	93	1	16	3
44	1	114	167	94	1	14	3
45	1	112	163	95	1	12	3
46	1	110	159	96	1	10	3
47	1	108	155	97	1	8	3
48	1	106	151	98	1	6	3
49	1	104	147	99	1	4	3
50	1	102	143	100	1	2	3

# RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une nouvelle catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH) n'étant pas reconnu dans les classifications officielles (FISA), et les rameurs atteints d'une ALD.

## 1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability) ;
- AB - BC - CD : catégories de la FF Sport Adapté ;
- HV : handi-valide ;
- HST : handi-santé.

## 2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

### Para-aviron

Voir les modalités sur chaque page de championnat.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

### Para-aviron adapté

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

## 3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

## 4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être

classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

### Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

### Temps handicaps

Les épreuves sprints open para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Les temps handicaps pour les courses open des autres championnats seront communiqués ultérieurement.

### Épreuves hors championnats <sup>Δ</sup>

Les épreuves handi-valide open et handi santé ne donneront pas lieu à la délivrance d'un titre de champion de France.

## 5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID CD :	8'11	• SF1x PR3-ID CD :	8'51

Les temps de référence pour les catégories PR3-ID BC seront indiqués ultérieurement après le MAIF Aviron Indoor.

## 6. PARA-AVIRO ADAPTÉ

Licences : pour participer à des épreuves championnat de France FF Sport Adapté, les rameurs devront avoir une licence FFSA.

Voir les modalités ici :

<http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/Déclinaison%20technique%20de%20la%20convention%20FFA-FFSA-20201116103240.pdf>

### Para-aviron

Toutes les courses donnant lieu à la délivrance d'un titre FFSA sont soumises au règlement sportif FFSA qui pourra être amené à évoluer à l'entrée.

Renseignements : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)